Challenge des Maîtres 5e BOIS- COLOMBES

EPREUVE OPEN

TOUTES LES INFOS SUR

www.bcs-escrime.fr

M11 à partir de 9h30 M9 à partir de 12h00





Challenge officiel du circuit du Comité Départemental d'Escrime des Hauts de Seine

PUPILLES M11 et POUSSINS M9 au fleuret

Dimanche 2 décembre 2018

au

GYMNASE ALBERT SMIRLIAN 11 avenue Renée 92 270 BOIS COLOMBES











REGLEMENT DU 10^{ème} CHALLENGE DES MAITRES DE BOIS-COLOMBES

Article 1: Date: **DIMANCHE 2 DECEMBRE 2018**

Article 2: Lieu: **Gymnase Albert SMIRLIAN** Parking à 400 m: 136 rue de l'Abbé Glatz

11 avenue Renée ouvert à partir de 8h

92270 BOIS COLOMBES

sur le plan

92270 BOIS-COLOMBES Sur le plan

01 57 68 60 20

Catégories et horaires : Article 3:

- Garçons et filles M11 nés en 2008 et 2009 : inscription à 9h30 → Scratch à 9h45

- Garcons et filles M9 nés en 2010 : inscription à 12h00 → Scratch à 12h15

- Garçons et filles M9 nés en 2011 : inscription à 13h00 → Scratch à 13h15

Article 4: Les frais d'engagement s'élèvent à 10 € par tireur engagé. (8€ pour les M9 de 2011)

Afin de faciliter l'organisation de la compétition, les inscriptions se feront en ligne sur le site fédéral Article 5:

jusqu'au vendredi 30 novembre 2018.

En cas de difficulté, contactez le Maître Laurent PELISSIER

- Par Mail : bcs.escrime@free.fr

Article 6: L'épreuve pour les M11 garçons et filles se déroulera au fleuret électrique lame n°0 ou n°2.

La rencontre amicale M9 (2011) et l'épreuve M9 (2010) se tireront au fleuret électrique lame n°0.

Article 7: Ces épreuves sont OPEN et donc ouvertes à tous les tireurs licenciés dans un club affilié à la Fédération

Française d'Escrime.

Normes pour les tenues : les tireurs doivent être équipés d'une tenue complète (pantalon, veste et sous Article 8:

cuirasse 350 N).

Rappel: Les tireurs participent à l'épreuve sous leur propre responsabilité, conformément au

chapitre V du règlement Intérieur de la F.F.E.

Article 9: Les tireurs devront être en possession de la licence F.F.E. valable pour la saison 2018-2019.

Article 10: Formule et règlement de l'épreuve :

• 1 tour de poule de 5 ou 6 tireurs selon le nombre de tireurs engagés (sans élimination). Les matchs

se tirent en 3 touches pour les M9 (nés en 2010) et 4 touches pour les M11.

• 1 tableau d'élimination directe sans repêchage :

Matchs en 6 touches pour les M9 (nés en 2009) et en 8 touches pour les M11.

Formule spéciale pour la rencontre amicale M9 nés en 2011 (tous récompensés!)

• La constitution des poules pupilles se fait en tenant compte du classement actualisé des Hauts de

Seine ou à défaut du classement des Hauts de Seine de la saison précédente.

• Les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement pour le bon déroulement de

la compétition.

Article 11: **ARBITRAGE**: Quota: Chaque club engageant au moins 4 tireurs (M11 et M9 confondus) doit engager

un arbitre au minimum départemental. Le repas des arbitres sera pris en charge par l'organisateur et ils

percevront une indemnité journalière de 25 €.

Pour les arbitres en formation départementale ou ceux, diplômés, qui souhaitent officier en plus du quota de leur club, prendre contact avec le Maître Laurent PELISSIER (voir coordonnées ci-dessus).

Article 12: **RECOMPENSES:**

Tous les tireurs seront récompensés par des lots, des coupes ou des médailles.

Le CHALLENGE JABIN récompensera le meilleur club dans la catégorie PUPILLE.

Le CHALLENGE HERNANDEZ récompensera le meilleur club dans la catégorie POUSSIN 2008.

Le CHALLENGE CELTON récompensera le MEILLEUR CLUB SUR CES 2 CATEGORIES.

RESTAURATION : Une buvette fonctionnera sur place toute la journée Article 13:

Article 14: Un stand de matériel d'escrime PLANETE ESCRIME sera présent sur place

